

TERMES DE REFERENCE

PROJET D'APPUI AUX NEGOCIATIONS DES PROJETS GAZIERS ET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES (PADG)

Recrutement d'un consultant individuel en développement des projets de gaz et de GNL pour le MPEMi

I. CONTEXTE

La République islamique de Mauritanie est située dans la région du Maghreb en Afrique de l'Ouest, au carrefour de l'Afrique subsaharienne et de l'Afrique du Nord. Elle possède une côte de 754 km sur l'océan atlantique.

Grace à des efforts continus de promotion de l'exploration de pétrole et de gaz, le Ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Mines (MPEM) soutenu par la Société Mauritanienne des Hydrocarbures et du Patrimoine Minier (SMHPM) a su motiver des sociétés pétrolières à entreprendre les investissements qui ont abouti, en décembre 2015, à l'identification des ressources gazières de Grand Tortue / Ahmeyim (GTA), qui est à cheval sur les eaux de la Mauritanie et du Sénégal.

L'Accord de Coopération Inter-États entre la Mauritanie et le Sénégal (ACI) et l'Acte Additionnel relatif à la fiscalité ont été signés en 2018 ce qui a permis aux Opérateurs de déclarer la décision finale d'investissement (DFI) de la phase I du projet GTA.

D'autre part, grâce à l'activité d'exploration croissante, d'autres projets pétroliers et gaziers pourraient voir le jour dans le court et moyen termes.

Le groupe de la Banque Mondiale a accordé un don d'assistance technique au Gouvernement de la Mauritanie (Don No. IDA D2730-MR), avec comme objectif principal d'améliorer la capacité du gouvernement à faire progresser les négociations vers les décisions finales d'investissement dans le secteur gazier et jeter les bases de la contribution du secteur à l'économie grâce à un renforcement du cadre juridique et réglementaire et des capacités.

Le travail prévu dans le cadre de ces termes de références sera financé par le Don précité.

II. OBJECTIF

La présente mission a pour objectif de sélectionner un consultant individuel pour fournir une assistance technique ad hoc pour le MPEMi dans le domaine de développement des projets d'hydrocarbures.

III. MISSIONS/ACTIVITES

Afin d'atteindre les objectifs de cette mission, le Consultant devra réaliser les activités et tâches suivantes :

- Elaborer des avis et des notes techniques à la demande du MPEMi

- Assister le MPEMi pour l'étude et l'examen de toute question d'ordre technique à chaque fois qu'il en a besoin ;
- Effectuer la revue et commenter les documents de portée technique : plans de développement, rapports techniques, etc.
- Préparer des supports de décision pour toute question d'ordre technique dans le domaine du développement des champs pétroliers et gaziers.
- Assister, sur demande, aux réunions sur les aspects techniques ;
- Animer des sessions de formation en faveur du personnel technique du MPEMi.

IV. CALENDRIER ET LIVRABLES

- **Calendrier**

L'exécution de cette mission commencera dès la notification faite par le Client au Consultant de commencer à fournir les Services et s'étalera sur une durée de trois (3) années. Tout service exécuté par le Consultant au titre de la présente mission devra être autorisé au préalable par le MPEMi par un ordre de service délivré à cet effet.

- **Livrables**

Les livrables attendus pour de la présente mission seront sous forme de notes ou de rapports relatifs aux avis et études demandés par le MPEMi au Consultant ainsi que les rapports relatifs aux sessions de formation:

V. QUALIFICATION DU CONSULTANT

Le Consultant doit avoir les références minimales suivantes :

- Avoir un diplôme d'études supérieures en ingénierie du pétrole et du gaz (équivalent de Bac + 5 au moins) ;
- 15 ans d'expérience dans le domaine de l'industrie pétrolière ou gazière notamment en offshore profond ;
- Avoir réalisé aux moins trois (3) missions similaires au cours des dix (10) dernières années, certifiées par les clients. Ces missions devraient avoir touché un spectre assez large des segments de la chaîne pétrolière et gazière.

VI. MODALITES D'EXECUTION

- Le Consultant travaillera à distance mais pourrait être appelé à réaliser des prestations en Mauritanie ou ailleurs ;
- Le Consultant mobilisera par ses soins tous les moyens nécessaires à la réalisation de cette mission ;
- le Consultant sera responsable de la collecte de toutes les informations nécessaires faisant partie du domaine public ;
- Tous livrables fournis dans le cadre de la présente mission seront transmis aux MPEMi et sera considéré comme une propriété pour cette institution.

- Il n'y a ~~pas de services~~, ni installations ni -biens à mettre à disposition du Consultant par le Client pour la réalisation de cette mission.

VII. RÉMUNÉRATION ET DEPENSES REMBOURSABLES

Les activités liées à cette mission seront payées au temps passé :le Client réglera au Consultant :

- (i) la rémunération déterminée sur la base du temps effectivement consacré par le Consultant à l'exécution des Services après la Date de Commencement des Services ou toute autre date dont les Parties auront convenu par écrit,
- (ii) les dépenses remboursables effectivement encourues par le Consultant lors de l'exécution des Services.

VIII. DUREE ESTIMEE DE LA MISSION

Le volume de travail de la mission est estimé à 180 hommes-jours.